SUÉTONE - VITA NERONIS, § 10 - UNE JEUNESSE PROMETTEUSE

Et pour [manifester son bon naturel encore plus sûr] donner une preuve encore plus sûre de ses bonnes dispositions, après avoir publiquement déclaré qu'il exercerait le pouvoir suivant le[s] précepte[s] d'Auguste, il ne manqua aucune occasion de prouver sa libéralité, sa clémence et même son affabilité. Il abolit ou bien diminua les impôts trop lourds. Il réduisit au quart les récompenses accordées à ceux qui dénonçaient [la violation de] la loi Papia. [Quatre cents sesterces ayant été répartis pour le peuple par individu] Après avoir distribué au peuple quatre cents sesterces par tête, il attribua [à chaque plus noble des sénateurs mais privé de son patrimoine] à tous les sénateurs les plus nobles mais ruinés, une rente annuelle, et pour certains, [jusqu'à] cinq cents [mille] sesterces ; et de même, il attribua aux cohortes prétoriennes une distribution de blé gratuite par mois. Et alors qu'à propos du supplice d'un condamné à mort on lui rappelait qu'il devait [en] signer l'arrêt, selon la coutume, il s'exclama : "Comme je voudrais ne pas savoir écrire !" Il salua[it] [les gens de] tous les ordres immédiatement et de mémoire. Au sénat qui le remerciait il répondit : "Quand je l'aurai mérité." Il admit aussi la plèbe à ses exercices sur le Champ de Mars, et il déclama souvent en public ; il récita aussi des vers, non seulement [à la maison] en privé, mais aussi dans un théâtre, [avec une joie de tous si grande] et tout le monde en fut si charmé qu'une action de grâces fut décrétée pour cette récitation, et que cet extrait de ses vers fut consacré en lettres d'or à Jupiter Capitolin.